



La qualité environnementale de l'agriculture et l'alimentation: quelle prise en compte dans les PAT ?

Les « externalités négatives » de l'agriculture industrielle et mondialisée

- Réchauffement climatique
 - > 30% des GES proviennent de la production agricole.
 - > 40% si on prend en compte d'autres facteurs comme la production d'intrants ou l'importation d'aliments pour l'élevage.
- Impacts environnementaux
 - > pollutions (sol, eau, air,...)
 - > perte de biodiversité



Une demande renforcée pour la « qualité environnementale » des aliments.

- Explosion de la demande de produits issus de l'agriculture biologique.
- Recherche d'une alimentation présentée comme plus saine, nutritive et prenant en compte les aspects sociaux (« éthique » ou « responsable ») ou environnementaux (« durable » ou « raisonnée »)



Les PAT : une opportunité à saisir ?

- En repensant le fonctionnement systémique de l'alimentation sur un territoire, les PAT représentent une opportunité de faire valoir la transversalité des enjeux environnementaux.
- Mais dans la pratique, les expériences montrent que peu de territoires le font.



Une notion floue

- Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 défini les nouvelles orientations du PNA (Programme National Alimentaire).
- Les PAT sont intégrés à l'axe 4 sur « l'ancrage territorial des actions et la mise en valeur du patrimoine ».
- Il faut attendre le 30 mars 2017 et le dispositif de reconnaissance des PAT du ministère.

Une notion floue

Le 12^{ième} point fait valoir que :

« *les projets visent à améliorer les impacts économiques, socio-culturels, environnementaux et de santé de l'alimentation. Ils comportent une **dimension environnementale** significative, composante essentielle de la durabilité des systèmes alimentaires* ».



Une notion floue

A ce titre, la Région CVL a proposé 7 critères servant de guide aux PAT.

L'un d'eux concerne « l'environnement »:

« *Les objectifs et les actions des PAT doivent s'inscrire dans une vision de transition agricole et alimentaire passant par l'accompagnement et le soutien des acteurs engagés vers une évolution durable de leurs pratiques comprenant notamment le développement de l'agriculture biologique* ».

Une vision restrictive

PRODUCTION

(Promotion et structuration des systèmes productifs plus respectueux de l'environnement)

- Sensibilisation des agriculteurs aux changements de pratiques
- Promotion de l'installation ou la conversion en bio
- ...

CONSOMMATION

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Réduction des déchets dans la restauration collective
- Sensibilisation des consommateurs
- ...

Une vision restrictive

Constat : l'environnement ne constitue pas ou peu un axe transversal des PAT.

- Souvent ciblée sur un maillon de la chaîne alimentaire.
(exemple du gaspillage alimentaire)
- Peu considérée comme une priorité.
(exemple des circuits courts)



Des signes malgré tout encourageants en Région CVL.

- Multiplication des territoires utilisant des outils de planification environnementale :

Volet alimentation
dans les PCAET

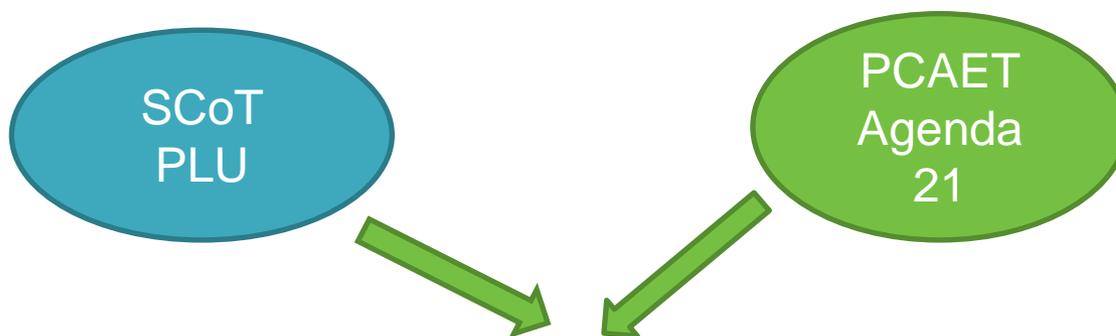
Outil Clim'Agri
pour les
diagnostics

- Des territoires introduisent la notion d'environnement à travers celle des « paysages »:

Pays des
Châteaux

PNR du Perche

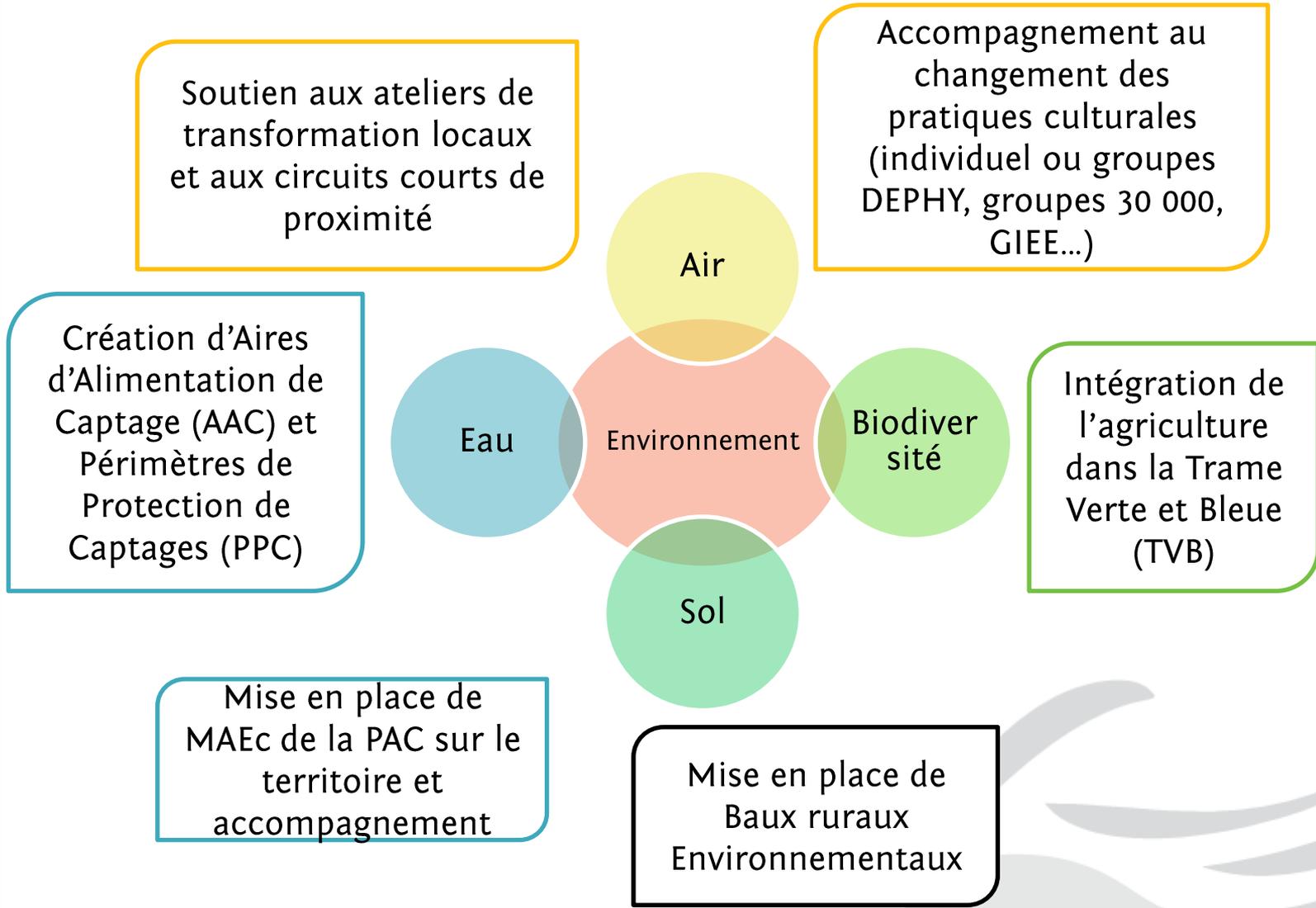
Des documents stratégiques/cadres à mobiliser



Réflexions autour du type
d'agriculture à développer sur le
territoire

Indispensable de faire un diagnostic de territoire co-construit pour évaluer les enjeux du territoire et mettre en place des actions adaptées qui répondent aux enjeux

D'autres outils mobilisables



Les intervenants :

- François Barrault, chargé de mission à la Direction du Développement Durable de Tours Métropole Val de Loire.
- Lucas Henner, Chargé de mission Agriculture durable
Ingénieur Réseau DEPHY à l'ADAR CIVAM

